MONUMENT COMMEMORATIF DES GUERRES 1914 -1918 ET 1940 - 1945

Ce 30 septembre, l'inauguration officielle du monument commémoratif des guerres 1914 - 1918 et 1940 - 1945 signifiait le terme à la concrétisation d'un souhait formulé par la section locale de la Fédération Nationale des Combattants.

Tenneville n'ayant pas de monument commémoratif, (une simple stèle au cimetière de Tenneville en rappelait le souvenir), le conseil communal, le 27 mai 1988 décidait de procéder à une étude pour les travaux d'érection d'un monument.

Soucieux d'envisager une réalisation inédite qui s'adresse également aux générations futures, le collège échevinal confie à Monsieur RENARD, sculpteur à Navaugle-Rochefort, la création et la réalisation d'une oeuvre d'art en pierre de France.

Le projet du Service Provincial des Bâtiments comprenant l'aménagement d'une aire pavée et d'une aire gazonnée avec le placement de l'oeuvre d'art sur un socle en pierre de France et la réalisation de l'éclairage sera attribué à l'entreprise Camille et Henri GUISSARD de Champlon. Compte tenu de travaux supplémentaires - réparation du mur extérieur et de tarmac pour un aménagement correct du site, le décompte final d'un montant de 915.426,- frs sera approuvé le 31 août 1989.

Après un office solennel, l'inauguration officielle, en présence de M. LIBOTTE, commissaire d'arrondissement représentant M. le Gouverneur - M. le Baron SIMONART, ancien président du comité du mémorial de Breendonck - M. MULS, président national de la F.N.C. - M. DELMARCHE, représentant M. NACHEZ, président national de la F.N.A.P.G. empêché, et des présidents et membres des groupements patriotiques locaux et d'une population nombreuse, confirmait la signification toute particulière de cette réalisation.

Des oeuvres de circonstance furent interprétées par la fanfare "l'Emulation Ardennaise" de Lavacherie, tandis qu'un détachement militaire de l'Etat Major et Compagnie - Quartier général - Camp du Roi Albert de Marche rendait les honneurs.

Par la réalisation de ce monument commémoratif des deux guerres, la commune témoigne sa gratitude, exprime son respect et sa reconnaissance à celles et ceux qui se sont sacrifiés pour sauvegarder notre bien-être et notre liberté. Elle veut aussi transmettre son espoir de voir les générations futures défendre ces valeurs fondamentales de civisme, de paix et de fraternité entre les hommes.

Dans sa création, l'artiste, Albert RENARD, a voulu mettre en évidence les droits fondamentaux à la vie. La flamme enrobant l'ensemble de l'oeuvre représente pour les générations futures le souvenir immuable de leur sacrifice. Les mains puissantes dans un geste de révolte au-delà de la souffrance arrachent les fils barbelés, symbole de l'oppression.

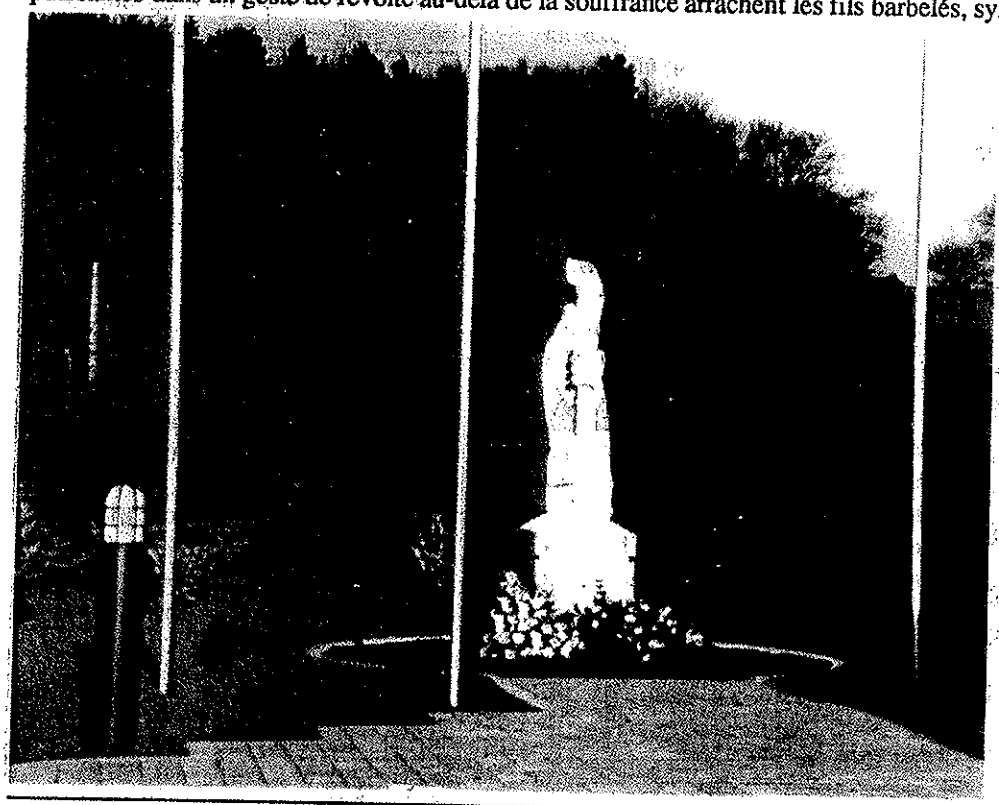

FLAMME DE L'ESPOIR TEMOIGNAGE DE LA SOUFFRANCE POUR NOTRE LIBERTE